

Les droits humains en péril après le tsunami

À la suite du séisme qui a provoqué un raz-de-marée dans l'océan Indien, Amnesty International suit de près les opérations humanitaires afin de veiller à ce que les droits fondamentaux de l'être humain soient respectés. Parmi ces droits figurent le principe de non-discrimination dans la distribution de l'aide, les principes régissant la protection des droits humains en cas de déplacement de population, et le droit d'être protégé de toute violence physique ou mentale, ce qui inclut la violence contre les femmes.

Amnesty International demande à tous ceux qui prennent part aux opérations de secours de respecter les normes internationales en matière de droits humains et le droit humanitaire. L'aide doit être fournie en fonction des besoins, sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Amnesty International examine les informations dénonçant une discrimination, en accordant une attention spéciale aux groupes ayant particulièrement besoin de protection, par exemple les populations indigènes et les classes défavorisées, les enfants, les travailleurs migrants et les femmes en situation vulnérable. L'organisation espère que l'aide ne servira pas de prétexte pour transférer de force certaines populations afin de réprimer l'opposition ou de réduire le soutien dont elle bénéficie. Toute réinstallation de personnes déplacées qui se trouvent dans un camp ou dans un autre lieu doit se faire sur une base volontaire, et non sous la contrainte (par exemple en suspendant l'aide à ces personnes).

C'est en cas de crise et dans les situations d'urgence que les droits humains sont le plus en danger. Il est par conséquent vital que les gouvernements et les autres intervenants reconnaissent le rôle essentiel des défenseurs des droits humains – notamment de ceux qui s'impliquent dans une action humanitaire ou qui surveillent la situation en matière de violations – et leur apportent leur soutien dans le cadre du processus d'aide et de reconstruction.

Aceh

Avant le tremblement de terre et le tsunami, la province indonésienne de l'Aceh était gravement éprouvée par un conflit opposant le groupe armé *Gerakan Aceh Merdeka* (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre) à l'armée indonésienne. Au moins 3000 personnes ont trouvé la mort au cours de ce conflit depuis la déclaration de l'état d'urgence militaire en mai 2003. Durant cette période, les organisations internationales humanitaires et de défense des droits humains n'ont guère été autorisées à se rendre en Aceh. Il faudra veiller à ce qu'aucune des parties n'exploite la situation dans le but de se livrer à de nouvelles violences.

Amnesty International suit la réaction de l'Indonésie à la catastrophe, notamment le rôle prépondérant que joue l'armée indonésienne dans les opérations de secours. L'organisation surveille également de près toute atteinte présumée aux droits humains qui serait liée au conflit se poursuivant en Aceh.

Sri Lanka

Les premières allégations de violences sexuelles contre des femmes dans les camps de personnes déplacées sont particulièrement inquiétantes. La campagne que mène actuellement Amnesty International pour mettre fin aux violences à l'égard des femmes met en lumière les risques spécifiques que courent les femmes déplacées, et la nécessité de prendre des mesures concrètes pour empêcher les violences sexuelles et enquêter immédiatement, de manière approfondie et indépendante, sur les plaintes déposées pour ces faits.

Amnesty International s'inquiète par ailleurs de ce que des enfants orphelins seraient recrutés comme soldats par les *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul), dans le nord et l'est de Sri Lanka, et suit ces informations de très près. Le recrutement d'enfants au sein des LTTE constitue depuis longtemps un motif d'inquiétude pour Amnesty International, qui continue de demander que cette pratique cesse immédiatement et que les enfants rentrent dans leur foyer.

Les signes encourageants de coopération observés au départ entre les LTTE et le gouvernement ont laissé place à des désaccords croissants entre les deux parties au sujet de la distribution de l'aide. Amnesty International espère que ces divergences ne vont pas retarder ou empêcher l'acheminement de l'aide de première nécessité, et continue de suivre l'évolution de la situation.

Thaïlande

Amnesty International est en train d'enquêter sur des informations selon lesquelles des policiers thaïlandais auraient harcelé des migrants birmans ayant perdu leurs papiers d'identité.



Un hélicoptère de la marine américaine apporte de l'aide aux survivants du tsunami, près de Banda Aceh (Indonésie).

© AP Graphics Bank